

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 005-281/14/CC

■ Paiement de la cotisation 2014 à l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

DES 14/11785/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créée en 1951, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) compte aujourd'hui plus de 1 500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes.

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, organisation européenne, qui rassemble plus de 100 000 collectivités territoriales en Europe et qui dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe. Elle est par ailleurs, membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004.

Son objectif principal est d'assister et conseiller les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets nationaux et transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'en anticiper les conséquences sur le plan local.

Afin d'associer au plus près les élus locaux et régionaux, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe a créé des commissions ouvertes à ses membres sur des thèmes tels que la cohésion territoriale, l'environnement et le développement durable. Elles ont notamment pour objet d'élaborer des propositions et des contributions dans le cadre des débats et des consultations européennes sur les dossiers intéressant les collectivités territoriales.

Force de propositions, elle participe en liaison avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe aux réunions organisées par les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne...) et intervient également dans la mise en relation des collectivités territoriales membres avec des représentants de la Commission européenne ou d'autres institutions. Elle est par ailleurs à la disposition des membres des délégations françaises au Comité des Régions (CdR) et au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE). Elle s'efforce de participer à un dialogue suivi avec les associations nationales de collectivités territoriales.

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe est une source d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales. En France, elle est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire.

Son magazine Europe locale, son Flash Info, son site Internet ainsi que les réunions d'information organisées au niveau local permettent aux collectivités territoriales d'être au fait de l'actualité européenne.

Elle assure enfin, en France, le suivi et la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale que MPM a signée en octobre 2011. Ce document, lancé par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, en lien avec ses associations nationales permet de formaliser l'engagement des collectivités territoriales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Près de 100 collectivités territoriales ont d'ores et déjà signé la Charte en France.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Le présent rapport vise à poursuivre l'engagement pris en 2011 et à autoriser le paiement de la cotisation 2014. A ce titre, sur les 18 communes que compte la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, six sont déjà membres de l'association dont la Ville de Marseille. Le montant de la cotisation pour l'année 2014 s'élève à 4 988 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est utile pour Marseille Provence Métropole d'adhérer à cette association qui constitue un appui concret dans la recherche de ressources financières européennes, ainsi que dans la continuité du dialogue entre la collectivité et les instances européennes ;
- Le rôle de Marseille Provence Métropole vis-à-vis de l'Europe dans le cadre de la gestion des fonds européens.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement de la cotisation 2014 à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe pour un montant de 4 988 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine : Fonction 90 - Nature 6281 – Sous-Politique B340.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux relations internationales
et à l'Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014